

Dossier suivi par :
Pôle Ressources
Direction affaires juridiques et commande publique
Nadia Bogenez
Tél 03 85 77 51 55
Mail : nadia.bogenez@creusot-montceau.org

FRAMATOME SAS
M. Tristan RENAUD
Directeur immobilier
TOUR AREVA - 1, place Jean Millier
92400 COURBEVOIE

Objet : LE CREUSOT –Rue de Chanzy - Offre d'acquisition de terrain

Monsieur Le Directeur immobilier,

J'ai bien pris connaissance de l'intention de la société FRAMATOME d'acquérir un terrain, sur la commune de LE CREUSOT, formulée dans votre courrier en date du 12 septembre 2024.

Le projet d'extension des activités industrielles de FRAMATOME sur la commune de LE CREUSOT implique le recrutement de personnels supplémentaires et la création de parkings privatifs destinés au stationnement sécurisé des véhicules de ses nouveaux employés.

Dans le contexte global de la restructuration du projet de circulation de la ville du CREUSOT et dans une logique de déploiement des mobilités actives, entre les différentes infrastructures de la ville (administrations, écoles, collèges, gare, zones d'habitat et de commerces), une réflexion a été menée, visant à apaiser la vitesse automobile sur l'axe Verdun-Chanzy, où une modification des conditions de circulation est testée depuis 18 mois.

Afin de limiter la vitesse automobile, le tronçon de voirie passant sous le pont du CD1 a été interdit à la circulation, celle-ci étant déportée sur les voies de dessertes bordant l'ouvrage d'art. Le secteur, interdit aux véhicules légers, va ainsi devenir une liaison douce reliant le cœur de ville à la zone commerciale Chanliau et au quartier d'habitat, Harfleur.

Au regard de la proximité du secteur d'expérimentation avec ses propres infrastructures, la société FRAMATOME saisit l'opportunité et sollicite donc la Communauté Urbaine CREUSOT MONTCEAU afin de lui vendre une partie de la chaussée désaffectée, rue de Chanzy, pour y créer un parking privatif.

En réponse, vous trouverez ci-dessous les conditions qui vous sont proposées par la Communauté Urbaine, après conduite d'une enquête publique portant sur le déclassement partiel et l'aliénation partielle de la rue de Chanzy et sous réserve des résultats de celle-ci :

- Vente d'un terrain non bâti, en nature de voirie, rue de Chanzy, pour une superficie globale d'environ 1630 m², sur une largeur de 6m, pour la création de 40 places de stationnement longitudinales et d'une voirie à sens unique avec contrôle d'accès à chaque extrémité, au prix global et forfaitaire de 7000,00 € H.T. ;

- Frais et taxes notariés liés à la rédaction de l'acte authentique de vente à la charge de l'acquéreur ;
- Signature de l'acte authentique de vente d'ici la fin d'année 2024, dans la mesure du possible (exception faite des délais du Géomètre-Expert, du SPF, du Cadastre et de l'étude notariale, sur lesquels la collectivité n'a pas de prise).

Un découpage-bornage, établi par Madame LAUBERAT-JAVOUHEY, Géomètre-Expert, aux frais de la CUCM, précisera la surface exacte du tènement foncier à détacher. La CUCM prendra en charge également les frais liés à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public routier.

Les services de la Communauté Urbaine se tiennent toujours à votre disposition pour affiner les caractéristiques techniques de votre projet.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur immobilier, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
David MARTI

